

# PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE OUVERTURE DES DECHETTERIES AUX PARTICULIERS

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations des usagers concernant la gestion de leurs déchets de jardin et à la demande des services de la Préfecture, la Communauté de Communes du Pays de Sommières rouvre partiellement ses déchetteries aux particuliers.

**A compter de lundi 27 avril, les déchetteries de Calvisson, Sommières et Villevieille ouvriront pour accueillir exclusivement les déchets verts ou déchets de jardin :**

- **Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

L'accueil se fera dans le strict respect des conditions de sécurité sanitaires. **Les usagers seront autorisés par le gardien, après contrôle des apports qui ne pourront être que des déchets verts, à pénétrer, à tour de rôle dans la déchetterie.**

Pour se rendre en déchetterie, les usagers doivent se munir de leur attestation de déplacement dérogatoire en ayant coché la deuxième case « déplacement pour des achats de première nécessité ».

Les professionnels peuvent continuer à apporter leurs déchets d'activité à la déchetterie de Villevieille munis de leur carte d'accès professionnelle, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Cette première mesure, a pour objectif de mettre à l'épreuve une organisation qui permettra **à compter du 4 mai prochain** l'accueil progressif de l'intégralité des flux dans le respect des mesures sanitaires. La réouverture complète des déchetteries est cependant conditionnée à la possibilité de faire évacuer les déchets par les différents opérateurs.

Dans ces conditions dégradées de réouverture, il est demandé aux usagers de faire preuve de civisme et de respecter les consignes qui leur seront données. La Communauté de communes se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de sécurité sanitaires ou des consignes données par les gardiens, d'interrompre le service.